

## Conseil Municipal – séance du 30 Juin 2014

Excusés : M. Vicente (pouvoir à J. Gallin-Martel), G. Glenisson (Pouvoir à L. Glad)

1/ Mise en accessibilité de l'école primaire, report de programme : Le dossier technique a pris du retard du fait de deux aller-retour avec la sous-commission départementale d'accessibilité. A ce jour, il n'est pas possible de monter le dossier de consultation des entreprises pour ces vacances scolaires et d'autre part, le chantier est trop long pour le positionner pendant des petites vacances. Il est donc proposé de le reporter d'une année (Unanimité)

2/ Choix des options pour le City-stade : Le Conseil Municipal valide le projet de réaliser un city-stade sur le petit terrain de foot, perpendiculaire à la rue du Stade. Il sera accompagné d'un jeu multifonctions pour les plus petits et de quelques bancs. Il sera planté des arbres sur la pelouse à conserver entre l'entrée pavée du stade et la plate-forme. Décision de retenir l'option tout métal et de dimension 24x12. (18 pour, 1 abstention)

3/ Demande de subvention au titre du CDDRA à Isère Porte des Alpes : Le pré-dossier avait été validé par Isère Porte des Alpes. Le Conseil Municipal sollicite une subvention au taux de 20% pour la réalisation de cet équipement, dont le coût total est estimé à 97 147€ HT, au titre de l'axe « Aménagement du cadre de vie » du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes. (18 pour, 1 abstention)

4/ Décision d'organiser une enquête publique pour déclassement de parcelles du domaine public : Certaines parcelles actuellement dans le domaine public ne sont pas utilisées comme voirie ouverte au public. Avant de les déclasser, il convient de réaliser une enquête publique, qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 15 septembre pour démontrer l'absence d'affectation des dits chemins au public :

- Deux portions du chemin public de Ruffieu à Ruy, actuellement intégrées au tènement du Géant de la Braderie.
- Dans le lotissement de la Pointière, deux entrées de parcelles qui ont été classées à tort dans le domaine public.
- Dans l'allée de la soie, une entrée particulière, classée à tort dans le domaine public.
- Une portion du chemin des Mûriers intégrée au parking du relais de la Maison Blanche depuis la déviation du chemin pour déboucher dans le rond-point. Il conviendra de conserver les servitudes de canalisations enterrées. (Unanimité)

5/ Réaménagement du point propre de la rue Jean Moulin : Ce point propre est très difficile à maintenir en bon état de propreté. Afin d'éliminer la possibilité de dépôts sauvages derrière les conteneurs, il sera aménagé avec des conteneurs enterrés. Un courrier sera fait au SMND pour être inscrit dans cette démarche. La commission voirie est chargée d'affiner son positionnement.

6/ Modification de postes pour l'aménagement des rythmes scolaires : Pour répondre aux horaires nouveaux, il convient d'augmenter le temps de travail de deux agents :

- Atsem principal de 2<sup>ème</sup> classe passant de 29 à 32 heures par semaine
- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe passant de 11h05 à 18heures 15 (Unanimité)

7/ Autorisation au Maire de recruter du personnel contractuel pour le remplacement d'agents indisponibles et en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer des contrats dans ces cas. (Unanimité)

8/ Contrat de maintenance du panneau d'affichage lumineux : Il convient de signer un contrat de maintenance auprès de la société Lumiplan. Le montant de ce contrat de 1750€ est élevé, mais il correspond à ce qui avait été annoncé lors de la commande de l'équipement. (Unanimité)

9/ Réfection de la toiture du lavoir de Ruffieu : acceptation du devis de l'entreprise Genin pour un montant de 3 398,15€ TTC. (Unanimité)

10/ Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat : Les concours de l'Etat ont déjà diminué de 1,5 milliards en 2014. Il est prévu une nouvelle diminution de 11 milliards jusqu'en 2017. Cela représenterait une diminution de 30% de la Dotation Globale de Fonctionnement. L'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources. Cela entraînera une diminution des services publics et des investissements.

La commune demande le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ; un arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ; une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. (Unanimité)

11/ Demande d'exonération de loyers par la Société Nivolas-Market : décision d'accorder une nouvelle exonération de 6 mois de paiement des loyers. Un appel est lancé aux habitants et aux associations pour réserver une part de leurs achats afin de maintenir ce service au centre du village. (Unanimité)

12/ Décision modificative Numéro 2 : Afin de pouvoir réaliser le city-stade, décision d'effectuer un virement de crédits des opérations 108 (Bâtiments communaux – 20 000€) et 127 (mise en accessibilité – 40 000€) pour augmenter les crédits à inscrire à l'opération 104 (voirie + 60 000€) (Unanimité).

13/ Compte-rendu des commissions – fêtes, organisation de la fête de la commune par le Basket et le tennis – Scolaire, information sur les réunions qui se sont tenues avec les parents et les personnels sur les nouveaux horaires – TUN, sur le TUN 110 – Sports sur l'élaboration du planning du Gymnase, pour lequel il reste encore une difficulté entraînée par la suppression de l'utilisation du gymnase le mercredi matin – environnement de la CAPI, qui était une réunion d'installation de la commission.

#### Déclarations Préalables

GFA du Vernay : parcelle AB 628, chemin du Tillaret, en zone Uc et A au PLU, pour division parcellaire en deux lots.

Claude Provent : parcelle AB 295, 87 Avenue de Ruffieu, en zone Ub au PLU, bleu Bi' au PPR, pour changement de destination de l'ancienne clinique vétérinaire transformée en appartements.

Daniel Dupraz : parcelle AC 249, 58 rue des Châtaigniers, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour construction d'un auvent accolé à la maison.

Jean-Louis Gallin-Martel : parcelle AB 459, 34, rue des Pâquerettes, en zone Ub au PLU, pour réfection de toiture. Tuiles en terre cuite rouge vieilli.

Roger Dolin : parcelle AB 116, 204, Avenue de Ruffieu, en zone Ub au PLU, bleu Bi' au PPR, pour réfection de la toiture, changement des tuiles, chenaux et bandeaux.

#### Certificats d'Urbanisme :

Me Pascale Bonnard : parcelle AC 127, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour CU Informatif sur un terrain impasse des Vanilles.

Me Anne Muffat : parcelle AE 728, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour CU Informatif sur terrain situé 25 impasse du Tilleul.

Me Anne Muffat : parcelle AE 729, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour CU informatif sur terrain situé 25 impasse du Tilleul.

Permis de construire :

SCI Genevay : AB 804 et 806, 1179 RD 1085, en zone Ui au PLU, pour construction d'un local de stockage de 360m<sup>2</sup>.

SCI AGMF ERKAN, parcelle AC 127p, impasse des Vanilles, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle de 91m<sup>2</sup>.

SCI AGMF ERKAN, parcelle AC 127p, impasse des Vanilles, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle de 91m<sup>2</sup>.

Mésut Atak : parcelles AE 16, 20, 21, 671, 707, 709, 711, impasse du Tilleul, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour construction de 6 habitations.

Sylvie Kiss : parcelles A 18-19, 253 chemin des Bottes, en zone Nh au PLU, bleu Bg2 et Rouge RG au PPR, pour extension d'une maison existante.

Laurent Guéret ; parcelle AB 275, 114 Impasse des Thuyas, permis modificatif pour transfert do lot M5.